

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC À LA TRUITE INC.

RÉUNION GÉNÉRALE ANNUELLE 2018

TENUE LE 17 JUIN 2018 À 9h00

(Centre multifonctionnel Sacré-Cœur de Marie)

PROCÈS-VERBAL

PRESENCES :

Plus d'une cinquantaine de personnes se sont présentées. La liste des présences est annexée à l'original du procès-verbal.

Les administrateurs de l'APLT sont tous présents.

1. Mot de bienvenue

Le président, Jean Roy, souhaite la bienvenue à tous les propriétaires présents.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Jean Roy procède à la lecture de l'ordre du jour qui est accepté unanimement sur une proposition de Julie Lafontaine, secondée par Sylvie Thibault.

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 11 juin 2017

Le secrétaire, André Bolduc, procède à la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle. Le procès-verbal de la réunion du 11 juin 2017 est adopté tel que rédigé sur une proposition de Lawrence Champagne, secondée par Marie-Andrée Lachance.

4. Rapport du président

Le président Jean Roy présente son rapport pour 2017-2018 (pièce jointe). La représentation des propriétaires riverains de chacun des secteurs autour du lac au sein de notre association est saluée, reconnaissant que la protection du lac et la qualité de l'eau concernent tous les riverains.

Il fait notamment état des observations effectuées par plusieurs résidents relativement aux bateaux de surf et fait une mise à jour concernant la coordination de la gestion des barrages du *Lac à la truite* et du *Lac du huit*.

5. Rapport financier pour l'exercice 2017-2018

La trésorière Lucie Tardif présente le rapport financier de l'exercice terminé le 30 avril 2018.

Les revenus totaux, constitués de subventions, cotisations de l'année, cotisations antérieures perçues et intérêts s'élèvent à 27 042\$, dont 20 800\$ en subvention municipale. Les dépenses, principalement afférentes aux projets environnementaux, se chiffrent à 31 300\$. L'année se termine avec un déficit de 4 258\$. A la fin de l'année, l'encaisse est maintenant à 26 543\$.

Il est proposé par Guy Turcotte, secondée par Julie Lafontaine, et résolu à l'unanimité, que le rapport financier 2017-2018 soit adopté tel que déposé.

La cotisation pour 2018-2019 est maintenue à 40\$.

6. Rapport d'examen des résultats financiers

M. Lawrence Champagne et Mme Marie-Andrée Lachance ont procédé à l'examen des livres comptables de l'Association. Ils confirment avoir eu accès à tous les documents demandés et que toutes leurs questions ont trouvé réponse.

7. Nomination des examinateurs 2018-2019

Il est résolu unanimement que Mme Marie-Andrée Lachance et M. Lawrence Champagne soient nommés examinateurs des livres comptables de l'APLT pour 2018-2019. Ils acceptent cette responsabilité.

8. Gestion du barrage

Serge Vallée présente le résultat des discussions visant à assurer une gestion coordonnée des barrages du Lac du Huit et du Lac à la Truite. L'ouverture du barrage du Lac du Huit ne se fera pas sans avertir le responsable du Lac-à-la-Truite pour que le barrage du Lac-à-la-Truite soit géré en fonction de l'arrivée d'un surplus d'eau. Une entente entre la ville de Thetford (barrage du Lac-à-la-Truite), L'APLT et l'association du Lac du huit est maintenant en vigueur.

A titre d'exemple, cette entente a permis de faire en sorte que le barrage du Lac-à-la-Truite puisse être fermé plus tôt en juin cette année et que le niveau du lac puisse être maintenu à un niveau un peu plus élevé durant la saison.

9. Rampe de mise à l'eau

Jean Roy rappelle que 2 endroits ont été identifiés pour la mise en place d'une rampe de mise à l'eau. Toutefois, les normes exigées par le Ministère de l'Environnement notamment loin de l'embouchure d'un cours d'eau font en sorte que les endroits choisis ne répondent pas à ces critères.

En plus, de nouvelles informations sur le risque de prolifération de la myriophyle à épi autour des rampes de mise à l'eau, l'APLT a décidé d'abandonner ce projet.

L'alternative est de réévaluer l'accès à des rampes privées existantes autour du Lac.

10. Renouée japonaise

La renouée japonaise est une espèce envahissante qui s'enracine facilement. Elle a des allures de 'bamboo'. Elle se propage à la fois par ses racines et par ses fleurs. A long terme, cette plante étouffe la végétation indigène et plus rien ne pousse sauf la renouée.

Jean Roy présente la situation observée autour du Lac. Il explique la procédure pour éradiquer la renouée japonaise. Il ne faut surtout pas la couper mais l'arracher. Des précautions doivent être prises pour la disposer dans le bac à déchets en utilisant des sacs de plastique car tout fragment peut se reproduire.

Des informations sur la renouée japonaise se retrouvent sur internet.

11. Canal de déviation

L'APLT a mandaté RAPPEL d'analyser les différentes alternatives pour retourner la rivière de l'Or dans son lit naturel et d'abandonner le canal de déviation qui se déverse directement dans la baie nord-ouest du lac.

La recommandation de RAPPEL est de créer une digue au niveau du canal près des terrains des anciennes pompes de la Ville de Thetford. Cette alternative demeure la plus économique et la moins dérangeante pour le milieu. Le ministère de l'Environnement du Québec ne voit pas d'objections majeures à cette recommandation.

Ainsi, nous avons mandaté en 2018, RAPPEL à préparer les plans et devis incluant une caractérisation environnemental sur la flore et sur la faune terrestre et aquatique, ainsi que le calcul hydrologique relié au projet.

Dans l'hypothèse où les étapes cheminent comme prévu, il est souhaité que les travaux d'aménagement soient réalisés en 2019.

12. Projets environnementaux 2018

12.1 Inventaire des plantes aquatiques

Le RAPPEL procédera au cours de l'été à l'inventaire des plantes observées dans l'eau du lac.

12.2 *Renouée japonaise*

L'APLT continuera à faire l'identification de terrains aux prises avec cette espèce envahissante et à sensibiliser les riverains à l'importance d'une action de leur part.

12.3 *Balises de circulation*

Ayant noté que certains plaisanciers semblaient confus par endroit avec le corridor tracé par les balises actuellement déployées, il est prévu d'ajouter des balises à quelques endroits mal couverts.

Un rappel est fait aux plaisanciers que les balises servent à limiter la vitesse à respecter entre les balises et la rive pour protéger les rives contre l'érosion causée par la vague. Malgré une responsabilisation des plaisanciers, plusieurs situations déplorables ont été observées près de la bande riveraine et autour des balises particulièrement en zone peu profonde du Lac.

Carte de navigation

Une carte facilitant la navigation est remise. Elle est aussi disponible sur le site web de l'APLT. Des résidants félicitent l'APLT pour cette initiative.

Les résidants sont invités à communiquer ces règles de navigation auprès de leurs invités en vue d'assurer le civisme et la protection des zones sensibles du Lac.

12.4 *Trappe à sédiments*

En vue de contrôler l'arrivée de sédiments au bas de la 'ligne d'eau' dans la montagne, l'APLT aimerait l'aménagement d'une trappe à la base du chemin de la ligne d'eau. Ce projet devra être coordonné avec les travaux prévus par la Municipalité sur le chemin J.E. Fortin.

12.5 *Berne et enrochement de ruisseaux*

Deux ruisseaux semblent causés problème après de fortes pluies. Une analyse de la situation sera effectuée pour trouver une solution et faire les corrections s'il ya lieu.

12.6 *Alternative à la rampe de mise à l'eau*

Un réflexion doit être entreprise sur les problèmes causés par les nombreuses descentes privées au lac

13. Cotisations

Sur proposition de Marie-Andrée Lachance, secondé par François Moreau, il est résolu à l'unanimité :

- Que toute personne physique ou morale ayant une propriété habitée ou non au Lac-à-la-Truite a l'obligation de payer une cotisation annuelle à l'Association des Propriétaires du Lac-à-la-Truite.
- En cas de non-paiement, l'Association se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires pour collecter les sommes dues.

14. Élection des administrateurs

Le mandat d'un représentant du secteur J.E.Fortin qu'occupe Lucie Tardif est échu et doit être renouvelé. Tous les résidents sont invités à proposer leur candidat.

Sur proposition de Sylvain Cloutier, secondé par Guy Turcotte, il est résolu de présenter Mme Tardif à nouveau au poste de représentant du secteur J.E. Fortin. Mme Tardif accepte. Aucun autre résident n'est proposé, Mme Tardif est réélue.

15. Varia

A. Étude de l'Université Laval en rapport avec le Lac à la truite

Une étudiante en génie des eaux procédera au développement d'un protocole de gestion des eaux en étudiant le bassin versant du Lac et de six 'sous-bassins'. Les impacts des pluies seront analysés. En effet, l'apport de sédiments de plus en plus nombreux contribuent à l'envasement et à l'eutrophisation rapide du Lac en dégradant la qualité de l'eau et la viabilité à long terme du plan d'eau et du milieu aquatique.

Elle présentera son mémoire vers la fin 2018 et elle sera invitée à nous faire part de ses résultats lors de notre assemblée générale en 2019.

B. Bateau de wake (Ajout à l'ordre du jour suite aune question d'un résidant)

L. Champagne demande si l'APLT croit que le Lac est un emplacement acceptable pour de tels bateaux.

L'APLT rappelle qu'elle a procédé à de la sensibilisation auprès des riverains à ce sujet et que le corridor défini par les bouées contribue directement, dans la mesure où il est respecté, à assurer une gestion diligente des impacts découlant de la présence de bateaux de wake sur le Lac.

Les résidents sont invités à participer à cette sensibilisation en communiquant avec leurs voisins et amis à ce sujet.

C. Mot du Maire de la Municipalité d' Adstock

M. Pascal Binet dresse un état de situation des principaux dossiers d'intérêt :

- Annexion des citoyens des secteurs Thetford avec la municipalité de Adstock : le dossier suit son cours

-Entretien et amélioration des chemins autour des lacs (J.E.Fortin/Bocage/Ernest Blais/Auclair)

F. Moreau s'informe des intentions de la municipalité concernant l'extrémité du chemin du Lac-à-la-Truite, près du chemin Ernest-Blais puisque l'asphalte a été recouverte de gravier par Thetford-Mines récemment. Comme ce chemin appartient à Thetford, le maire suggère aux citoyens de faire des représentations auprès de Thetford, résidents ou non, en tant qu'utilisateurs réguliers de ce chemin. Il suggère aussi à l'APLT de demander à Thetford de refaire cette portion du chemin.

-Tour de télécommunications Mont-Adstock avec Bell en vue de l'amélioration du réseau de téléphonie cellulaire et du réseau Internet : le dossier évolue

-Projet de développement domiciliaire au Mont-Adstock (Projet Escapad) du coté sud-est de la montagne :

Le maire assure qu'il n'est pas question de développement sur le versant du Lac et que le projet prend en considération le volet environnemental (gestion des eaux pluviales, eaux usées).

Il fait aussi le point sur ce projet d'une somme estimée à 30 M\$. Il affirme que la municipalité est allée le plus loin qu'elle le pouvait avec ce projet et que dans l'éventualité où le projet ne va pas de l'avant, elle ne pourra soutenir davantage le milieu socio-économique environnant, notamment le centre de ski.

- Fibre optique : 'CablAxiom' s'intéresserait au Lac du huit, Lac à la truite, Gr. Lac St-Francois et Lac Jolicoeur. Les développements seront suivis.

C. Surveillance des lacs

L'APLT rappelle qu'elle participe aux '*Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL)*'. Un contrôle annuel de la qualité des eaux ainsi qu'un autre plus exhaustif aux quatre ans est prévu. Des échantillons sont prélevés régulièrement au cours de l'été pour surveiller la transparence de l'eau du lac. Elle participe aussi à l'initiative '*Sentinelles des lacs*' en assurant une surveillance de l'apparition de « blooms » d'algues bleues-verts sur le lac.

Des volontaires sont sollicités pour y participer.

16. Période de questions

Un résidant s'informe du résultat de l'étude sur la population de dorés réalisée en 2017 et abordée lors de l'assemblée générale de l'an dernier. Serge Vallée répond qu'une surpêche a été constatée.

Une résidente s'informe si les procès-verbaux de l'APLT pourraient être communiqués sur le site web. Le président Jean Roy explique que ce n'est pas l'intention de l'APLT pour le moment de les afficher sur le site de l'Association. Ils sont cependant disponibles en version papier.

Un résidant suggère que l'APLT fasse une demande pour qu'un arrêt (stop) soit installé à l'intersection Chemin du Lac du huit/Rang McCutcheon. L'APLT fera une demande.

Les citoyens présents ne formulent aucune autre question.

17. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 10h40.

Proposeur : Lawrence Champagne

Secondaireur : Julie Lafontaine

André Bolduc, Secrétaire